



PLAGE INFO

Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons que vous avez passé un agréable été.

Dans cette E-news de rentrée, nous aborderons les points suivants :

- Rappel des échéances et des aides mises à disposition
- Phase de programmation : Plateforme de mesurage à compléter
- Simplifier l'encodage PLAGE grâce au Certificat PEB « bâtiment public »
- Date des prochaines formations PLAGE et Responsable Energie

Bonne lecture,
L'équipe PLAGE

Rappel des échéances et des aides mises à disposition

Pour les derniers organismes retardataires, nous vous rappelons que, conformément au courrier qui vous a été envoyé début Juillet, vous êtes tenus de finaliser votre phase de Programmation **au plus vite**.

Nous vous rappelons que Bruxelles Environnement met en place une série de services pour

vous aider à réaliser votre PLAGE, qu'il s'agisse de clôturer votre phase de Programmation ou de débiter votre phase de Mise en Œuvre.

N'hésitez donc pas à faire appel :

- au facilitateur pour vos questions sur le Protocole,
- à l'équipe PLAGE qui pourra vous aider par mail ou via le Helpdesk de la plateforme web,
- au réviseur qui pourra aussi pour vous aider pour les questions qui concernent plus spécifiquement le Mesurage des gains de consommations liés à la mise en œuvre de votre Programme d'Actions.

Vous trouverez aussi toutes les informations utiles sur la page « Outils PLAGE » qui concentre l'ensemble des documents de base : Protocole, manuels, documents types, textes légaux et FAQ.

Par ailleurs, l'équipe PLAGE organise une permanence, sur rendez-vous, tous les mardis matin.

En cas de problème, n'hésitez pas à demander de l'aide !

Phase de programmation : Logiciel de Mesurage à compléter

Pour garantir le suivi de vos consommations pendant la phase de Mise en Œuvre, n'oubliez pas de compléter le logiciel de Mesurage **avant** la clôture de votre Phase de Programmation.

Comment faire ? Il s'agit d'importer les relevés de tous les compteurs des bâtiments inclus dans votre Programme d'Actions depuis la Plateforme PLAGE. Il est ensuite nécessaire de choisir la méthode de calcul désirée afin de lancer et valider le calcul des modèles de consommation qui détermineront les indicateurs. Enfin, il faudra encoder les documents permettant de justifier les consommations de référence.

Le Manuel de l'utilisateur de la Plateforme de Mesurage est disponible sur la page Outils PLAGE.

Simplifier l'encodage PLAGE grâce au Certificat PEB « bâtiment public »

Pour tous les bâtiments qui disposent d'un certificat PEB bâtiment public, vous ne devez pas réaliser le travail d'encodage des compteurs dans la Plateforme PLAGE. Grâce à cette simplification administrative, le calcul de votre objectif PLAGE se fera directement à partir de la consommation spécifique indiquée sur votre certificat.

Lors de la certification d'un bâtiment inclus dans votre Programme d'Actions, veillez à ce que le certificateur indique sur le certificat PEB :

- les 3 actions prioritaires de votre Programme d'Actions PLAGE,
- les actions qui ont permis de réduire la consommation d'énergie d'au moins 10% pour l'année civile à certifier.

La mise en conformité de vos Certificats bâtiment public facilitera donc les démarches dans votre PLAGE ! Il n'y a pas de simplification du PLAGE vers la Certification PEB « bâtiment public » par contre.

FORMATION PLAGE

La prochaine formation PLAGE aura lieu **le lundi 13 novembre 2023**.

Cette formation est obligatoire pour les coordinateurs PLAGE et chaudement recommandée pour tous leurs collaborateurs. Si vous ne l'avez pas encore suivie, inscrivez-vous vite et bloquez déjà cette date dans vos agendas !

FORMATION RESPONSABLE ENERGIE

La formation Gestion de l'énergie – Responsable énergie (3 jours) se donne deux fois par an. La prochaine formation est prévue au 1er semestre 2024. Pour vous y inscrire, rendez-vous dès décembre sur notre site.



Disponibles sur www.environnement.brussels/plage

- Protocole PLAGE
- Le modèle de mandat pour la désignation de votre coordinateur·trice
- Demande de dispense en cas d'audit énergétique
- Les FAQ du PLAGE

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés au centre
d'intérêt PLAGE de Bruxelles Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000 BRUXELLES

[Se désabonner](#)